

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2022, s'est réuni le 3 février à 18 heures, à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-champ, au 1 rue des hortensias à Locmaria-Grand-champ, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE HEZO : Guy DERBOIS  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 MEUCON : Pierrick MESSAGER  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON  
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT  
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU  
 PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON  
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE jusqu'à son arrivée  
 THEIX-NOYALO : Christophe HAZO a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à François MOUSSET  
 VANNES : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE  
 : Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY  
 : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
 : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220203-220203\_DEL41A-DE


Ont été représentés :

LOCQUeltas : Michel GUERNEVE est représenté par Hélène BARON

Ont été absents :

MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Le Président,  
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around and crosses itself horizontally.

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

### **SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL - TARIFICATION 2022**

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan Vannes agglomération a confié la gestion du crématorium et Parc Mémorial du Pays de Vannes à la Société des crématoriums de France par délégation de service public conclue pour une période allant du 5 juin 2007 au 5 décembre 2034.

Conformément au contrat de délégation de service public, la Société des crématoriums de France répond aux obligations suivantes :

- Conception, financement, construction, entretien et exploitation - meuble et immeuble.
- Responsabilité du maintien en bon état des ouvrages du service : entretien, réparation et renouvellement.

En contrepartie, la Société des crématoriums de France perçoit un prix couvrant les charges d'investissement et d'exploitation et correspondant à l'exploitation du service concédé.

Une indexation des tarifs est prévue chaque année selon la formule de calcul prévue au contrat.

Le calcul de l'indexation qui devrait être appliquée dès le 1er janvier 2022 fait ressortir une hausse des tarifs de 2,67%.

La Société des crématoriums de France propose en annexe 1 les nouveaux tarifs pour l'année 2022.

Il vous est proposé :

- *de valider les nouveaux tarifs applicables au crématorium et au parc mémorial pour l'année 2022 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## ANNEXE 1



## Grille des tarifs crématorium applicables au 1er janvier 2022

Selon la formule d'indexation :	Tarifs H.T. au 1er janvier 2021	Tarifs H.T. au 1er janvier 2022	Tarifs H.T. à partir du tarif arrondi	Tarifs T.T.C. TVA 20% 1er janvier 2022	Tarifs T.T.C. arrondis au 1er janvier 2022
<b>A- Prestations minimum du service public</b>					
Crémation adulte	520,83 €	534,75 €	535,00 €	641,70 €	642,00 €
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>B- Autres prestations de service public</b>					
Accueil- personnel de portage	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Remise de l'urne	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Dépôt provisoire de l'urne, forfait mensuel au-delà du 1er mois	75,83 €	77,86 €	77,50 €	93,43 €	93,00 €
Supplément pour le samedi après-midi	152,50 €	156,57 €	156,67 €	187,88 €	188,00 €
Crémation restes anatomiques (longueur maxi = 1m)	170,83 €	175,39 €	175,00 €	210,47 €	210,00 €
Crémation restes mortels exhumés de moins de 5 ans	520,83 €	534,75 €	535,00 €	641,70 €	642,00 €
Crémation restes mortels exhumés de plus de 5 ans (longueur maxi = 1,20 m)	380,83 €	391,01 €	390,83 €	469,21 €	469,00 €
Crémation relève collective de sépulture	667,50 €	685,34 €	685,00 €	822,41 €	822,00 €
<b>C- Prestations et matériels facultatifs pour moments de recueillement personnalisés</b>					
Location de salle y compris mise en œuvre de moment de recueillement personnalisé, sonorisation et programme musical	127,50 €	130,91 €	130,83 €	157,09 €	157,00 €
Location du salon des retrouvailles	95,83 €	98,39 €	98,33 €	118,07 €	118,00 €



## Grille des tarifs mémorialisation applicables au 1er janvier 2022

	Tarifs H.T. au 01/01/2021	Tarifs H.T. au 01/01/2022	Tarifs H.T. à partir du tarif arrondi	Tarifs T.T.C. TVA 20% 1er janvier 2022	Tarifs T.T.C. arrondis au 1er janvier 2022
<b>A- Enfouissement des cendres</b>					
Avec remise d'un certificat	101,90 €	104,62 €	105,00 €	125,54 €	126,00 €
En présence de la famille	133,63 €	137,20 €	137,50 €	164,64 €	165,00 €
<b>B- La plaque commémorative</b>					
Plaque de granit noire pendant 10 ans	451,01 €	463,06 €	463,33 €	555,67 €	556,00 €
Gravure par lettre	10,02 €	10,29 €	10,00 €	12,35 €	12,00 €
<b>C- Le rosier individuel (1 enfouissement)</b>					
Plantation et entretien pendant 10 ans	593,00 €	608,85 €	609,17 €	730,62 €	731,00 €
Plantation et entretien pendant 20 ans	1.023,97 €	1.051,33 €	1.051,67 €	1.261,60 €	1.262,00 €
Plantation et entretien pendant 30 ans	1.396,47 €	1.433,78 €	1.434,17 €	1.720,54 €	1.721,00 €
Enfouissement des cendres	101,90 €	104,62 €	105,00 €	125,54 €	126,00 €
Plaque de bronze	142,82 €	146,64 €	146,67 €	175,97 €	176,00 €
<b>D- Le rosier arbustif (2 enfouissements)</b>					
Plantation et entretien pendant 10 ans	1.213,56 €	1.245,99 €	1.245,83 €	1.495,19 €	1.495,00 €
Plantation et entretien pendant 20 ans	2.225,00 €	2.284,45 €	2.284,17 €	2.741,34 €	2.741,00 €
Plantation et entretien pendant 30 ans	3.334,99 €	3.424,10 €	3.424,17 €	4.108,92 €	4.109,00 €
Enfouissement des cendres	101,90 €	104,62 €	105,00 €	125,54 €	126,00 €
Plaque de bronze	142,82 €	146,64 €	146,67 €	175,97 €	176,00 €
<b>E- L'arbre familial (7 enfouissements)</b>					
Plantation et entretien pendant 10 ans	1.951,88 €	2.004,04 €	2.004,17 €	2.404,85 €	2.405,00 €
Plantation et entretien pendant 20 ans	3.385,94 €	3.476,41 €	3.476,67 €	4.171,69 €	4.172,00 €
Plantation et entretien pendant 30 ans	4.906,02 €	5.037,11 €	5.037,50 €	6.044,53 €	6.045,00 €
Enfouissement des cendres	101,90 €	104,62 €	105,00 €	125,54 €	126,00 €
Plaque de bronze	142,82 €	146,64 €	146,67 €	175,97 €	176,00 €
<b>F- Le caveau à urnes familial et rosier (jusqu'à 4 urnes, plaque de granit)</b>					
Pour une durée de 10 ans	1.258,66 €	1.292,29 €	1.292,50 €	1.550,75 €	1.551,00 €
Pour une durée de 20 ans	2.325,22 €	2.387,35 €	2.387,50 €	2.864,82 €	2.865,00 €
Pour une durée de 30 ans	3.268,17 €	3.355,50 €	3.355,83 €	4.026,60 €	4.027,00 €
Ouverture/fermeture	94,38 €	96,90 €	96,67 €	116,28 €	116,00 €
Gravure par lettre	10,02 €	10,29 €	10,00 €	12,35 €	12,00 €